

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**Sommaire du code du SCIAN :**

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits textiles.

Exemples inclus :

- armature d'élément à carburant, corde et tissus, fabrication
- articles au crochet, fabriqués de matériaux achetés
- assemblage de sangles pour avions (sauf cuir), fabrication
- bannières, fabriquées à partir de tissu acheté
- blasons de tissus, fabrication
- bordure en biais, fabriquée de tissu acheté
- bordures en biais, fabriquées à partir de tissu acheté
- boucles, fabriquées à partir de tissus achetés
- boutons de fibres (coupe de fibres pour tweeds), fabrication
- boyau d'incendie en tissus, fabriqué de matériaux achetés
- broderie de perles sur produits textiles (sauf vêtement), pour le commerce
- broderie de publicité sur vêtement appartenant à d'autres
- broderie sur produits textiles pour le commerce
- broderie sur vêtements appartenant à d'autres, à forfait
- câble, cordage, corde et ficelle (sauf fil), fabrication
- câbles de renforcement pour pneus de caoutchouc, courroies industrielles et éléments à carburant, fabrication
- chiffons à essuyer, fabrication
- chiffons à polir unis, fabrication
- chiffons à poussière, fabriqués à partir de tissus achetés
- cordage (sauf fils), fabrication
- corde (sauf métallique), fabrication
- couches (sauf couches jetables), fabriquées à partir de tissus achetés
- coupage et galonnage de tapis

- coupe-bise fabriqué à partir de tissus achetés
- courroies de sécurité pour cargaison, fabrication
- courroies industrielles renforcées, cordon et tissus, fabrication
- courroies, fabriquées à partir de tissu acheté
- couture décorative et de fantaisie, sur vêtement appartenant à d'autres
- dentelle chimique, fabrication
- doublures pour sac à main, portefeuille, bagage, soulier et cercueil, matière textile, fabrication
- drapeaux en tissu (p. ex., bannières, étamine, blasons, fanions), fabriqués à partir de tissus achetés
- écussons en textile (y compris insignes), fabrication
- effilochage de déchets textiles et de chiffons
- effiloche des déchets textiles ou recycler des textiles d'autres façons; broder des produits textiles, y compris des vêtements, que ce soit ou non aux termes d'un contrat
- fibres recouvertes, transformation
- ficelle (sauf en papier), fabrication
- ficelle agricole, fabrication
- ficelle de papier, fabrication
- ficelle, fabrication
- filets de blanchisserie, fabriqués de matériaux achetés
- filets de pêche (sauf pour pêche sportive), fabriqués de matériel acheté
- filets et sennes de pêche, fabriqués dans une usine de cordage ou de ficelle
- flocage (fibres textiles recouvertes), préparation
- fournitures d'animaux domestiques (c.-à-d., laisses, couvertures, bottes), tissus de textile, fabrication
- galonnage de tapis et carpettes pour le commerce
- garnitures d'ameublement en tissu, fabriquées de tissu acheté
- garnitures et fournitures de vêtements, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- glands, textile, fabrication

- hamacs de tissus, fabrication
- houppes et mitaines à poudrer, fabrication
- insignes en tissu, fabrication
- insignes militaires en textile, fabrication
- laine en bourre et nappes pour ouatinage (sauf non-tissées), fabrication
- laine récupérée, transformation
- ligne de pêche, fibres naturelles ou synthétiques, fabrication
- manches à vent (sauf indicateurs de direction du vent), fabrication
- matelassage de textiles
- matelassé et ouatine (sauf non-tissé), fabrication
- ouate de coton (sauf non-tissée), fabrication
- parachutes, fabrication
- pare-éclats, corde, fabrication
- piquage décoratif sur articles de tissus (sauf vêtement), pour le commerce
- piquage décoratif sur vêtements appartenant à d'autres
- plissage et ajourage d'ourlets d'articles textiles façonnés (sauf vêtements)
- produits de corde (p. ex., filet, bretelle), fabriqués en usine de corde ou de ficelle
- raccommodeur d'atelier, contrat, tissus large
- rembourrage d'ameublement, textile (sauf non-tissé), fabrication
- rembourrage de vêtements (p. ex., bourre de coton, kapok), fabrication
- rubans fabriqués de tissus achetés
- sacs de couchage, fabrication
- tapis de selle, fabrication
- tapis de souris (matière textile laminée à une sous-couche mousse), fabrication
- tapis et ensembles de bains, fabriqués à partir de tapis acheté
- toile de renforcement pour pneus de caoutchouc, courroies industrielles et éléments à carburant, fabrication
- toile et câbles à pneus, fibre de verre, fabrication
- toiles et câbles à pneus de n'importe quel matériau, fabrication

- transformation de déchets textiles et de laine
- travail d'appliqué sur produits textiles (sauf vêtements)
- travail d'appliqué sur vêtements appartenant à d'autres
- travail de fantaisie à l'aiguille, sur vêtements, pour le commerce
- travaux d'art à l'aiguille sur vêtement appartenant à d'autres
- usine de la transformation des déchets textiles et de fibres recouvrées

Exclusions :

- couches jetables fabriquées dans une usine de papier (voir 322121 Usines de papier (sauf le papier journal))
- fabrication de broderies à l'aide de machines de broderies Schiffli (voir 313220 Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli)
- fabrication de câbles et de cordages métalliques (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)
- fabrication de filets pour la pêche sportive (voir 339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)
- fabrication de laine en bourre et nappes ouatées à partir de tissus non-tissés (voir 313230 Usines de non-tissés)
- fabrication de matelassure et ouatine non-tissées (voir 313230 Usines de non-tissés)
- fabrication de ouate de coton non-tissée (voir 313230 Usines de non-tissés)
- fabrication de tissus non tissés (voir 313230 Usines de non-tissés)
- fabrication d'indicateurs de direction du vent (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- perlage sur vêtement pour le commerce (voir 315 Fabrication de vêtements)
- plissage et ajourage d'ourlets de vêtements (voir 315 Fabrication de vêtements)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020**Date de publication :** 1er janvier 2020